



Biviers, le 30/06/2020

Chers parents d'élèves,

Cette année scolaire, très particulière en raison de la crise sanitaire, s'achève. Les enfants vont pouvoir prendre un repos bien mérité. Nous souhaitons aussi aux parents de bien récupérer après cette période éprouvante pendant laquelle ils ont dû combiner activité professionnelle et enseignement pour leurs enfants. Nous devons maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'informations concernant l'existence ou non d'un protocole sanitaire pour celle-ci. Nous nous préparons donc, comme pour une rentrée « normale ». Nous nous tenons toutefois prêts à nous adapter au mieux, si les conditions sanitaires l'exigent, comme cela a été fait ces derniers mois, non seulement au niveau des services périscolaires mais aussi en mettant à disposition des écoles les moyens logistiques, techniques et humains de la commune.

En conséquence, et sous réserves de contraintes sanitaires, le service périscolaire propose aux enfants un programme d'activités complet avec la possibilité de s'inscrire à des activités annuelles, des activités périodiques, des activités libres ou au dispositif de devoirs encadrés. A noter cette année, l'arrivée de trois nouvelles activités. L'éveil musical, sera proposé en activité annuelle aux enfants de grande section. Nous sommes en cours de recrutement d'un intervenant pour cette activité. Le tennis sera lui proposé en atelier régulier, aux enfants de CP à l'automne et aux enfants de grande section au printemps, par le club de Biviers, les séances se dérouleront sur les terrains de tennis, le transport des enfants s'effectuera en minibus. Enfin, pour les enfants d'élémentaires, une activité « gazette du périscolaire » sera destinée aux journalistes en herbe !

Le fonctionnement des services périscolaires reste inchangé cette année que ce soit en termes d'horaires, de tarifs ou de procédure d'inscriptions.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents papiers à compléter pour les inscriptions de vos enfants aux services périscolaires du matin ou du soir pour l'année prochaine ainsi qu'à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi. Ces documents sont à transmettre à l'accueil de la mairie avant le 17 août.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un très bel été!

Bien à vous,

Estelle Alliard

Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires